

NOTRE ENGAGEMENT

La qualité et la sécurité de la prise en charge de nos clients sont au centre de nos préoccupations. Nous nous engageons à promouvoir des actions basées sur l'éthique, les normes et les exigences définies par son domaine d'activité.

Cet engagement qualité s'appuie sur quatre axes fondamentaux :

<p>1. La Direction</p> 	<p>Nous nous engageons à offrir des conditions de travail agréables, une cohésion entre les différents sites, une sécurité, une stabilité dans la durée, une expertise dans la gestion et un personnel compétent.</p> <p>Dans un esprit d'innovation, nous nous engageons à saisir toutes les opportunités d'amélioration et de développement.</p> <p>Nous offrons une écoute attentive et personnalisée à nos collaborateurs, nos clients et leur environnement.</p>
<p>2. Les collaborateurs</p> 	<p>Nous nous engageons par une écoute personnalisée, à développer les compétences professionnelles des collaborateurs via une politique de formation et un encadrement individualisé. Nous offrons un travail riche et varié, dans l'autonomie et l'indépendance des prises en charge.</p>
<p>3. Les clients</p> 	<p>Nous nous engageons à soutenir l'évolution de chacun, à fournir des prestations adaptées et en lien avec la mission, à offrir de la sécurité et de la stabilité avec un accompagnement personnalisé, à être disponibles et à l'écoute par une attention bienveillante.</p>
<p>4. L'environnement</p> 	<p>Nous nous engageons au niveau écologique en sensibilisant aux dépenses énergétiques, au tri sélectif, et à l'impact de nos méthodes de travail sur l'environnement.</p> <p>Nous nous engageons au niveau du réseau en écoutant et en incluant les familles, les voisins et les parties intéressées¹, en intégrant l'établissement dans la communauté, en traitant les plaintes, et en luttant contre les préjugés qui entourent la psychiatrie.</p> <p>Nous nous engageons pour l'environnement de travail en mettant à disposition du matériel et des locaux fonctionnels, des espaces communs propres et agréables, et des horaires flexibles.</p>

Nous tenons à remercier les clients et les collaborateurs de la SISP pour la réalisation de cet engagement qualité.

¹ Si l'on se réfère à la définition des parties intéressées donnée par les normes (source : AFNOR) ISO précitées, il s'agit de « personne ou organisme qui peut soit influencer sur une décision ou une activité, soit être influencée ou s'estimer influencée par une décision ou une activité » ; à titre d'exemple sont cités les clients, collectivités, fournisseurs, régulateurs, organismes non gouvernementaux, investisseurs et employés.